

Thème	Questions - remarques	Réponse au plus tard un mois après transmission <i>et réponse complétée</i>
animations	Essayer de <b>renouveler la fête</b> qui a eu lieu dans le bourg de Plougonvelin en juillet, ' <b>Bourg et bourg et ratatam</b> ' : très agréable et <b>conviviale</b> par l'emplacement des scènes, incitant à marcher dans la rue devenue piétonne, et donc à se croiser, de la balise au parking de l'église et vice versa.	La municipalité fera le maximum comme elle l'a fait pour inciter les commerçants du bourg à mettre en place cette manifestation. C'est aussi le cas pour la manifestation de Noël. Notons la réfection en cours du centre bourg, place de l'église qui favorisera le déplacement piétonnier.
associations	Expliquer l'attribution des <b>subventions</b> aux associations.	Les règles d'attribution des subventions sont votées en conseil municipal chaque année, elles sont consultables par tous et connues de toutes les associations. La commission des finances examine toutes les demandes avant présentation au conseil municipal.
chiens	<b>Déjections canines</b> (relevé par 3 familles; signalé en particulier sur la <b>route de la poste au jardin de Kéruzas</b> ) Les déjections animales, "en plus d'être une pollution deviennent un vrai <b>problème de sécurité pour les piétons</b> . Je pense particulièrement aux jeunes enfants ainsi qu'aux mamans et Assistantes maternelles avec poussettes En effet ces derniers n'empruntent plus les chemins piétonniers et préfèrent marcher sur la route : ce qui constitue un danger potentiel pour les piétons. Aujourd'hui, on ne peut plus poser un pied dans ces chemins sans marcher dans une déjection canine. Je ne vous parle pas du nombre de <b>chiens qui se baladent en liberté</b> !	Des panneaux chiens interdits sont posés sur la plage, mais hélas beaucoup de personnes ne les respectent pas. Les chiens errants sont nombreux et le policier municipal intervient souvent. Des articles dans le bulletin communal n'ont pas plus d'effet. Devant cette situation nous proposons une délibération au CM du 28 mars 2011 pour l'application d'une forte amende pour les chiens ramassés par le policier municipal.
	Certaines <b>plages</b> sont-elles <b>autorisées aux chiens</b> ?	La réglementation est la même partout, c'est un arrêté préfectoral, et tout le monde est censé le respecter.
	L' <b>interdiction des chiens sur les plages</b> pourrait-elle être <b>limitée à la période estivale</b> , avec information aux maîtres-ses qu'ils doivent ramasser les excréments ?	Idem, c'est l'arrêté sanitaire départemental qui est en vigueur, et nous sommes tenus de nous y tenir. Nous communiquons périodiquement dans le bulletin pour que chaque propriétaire de chien prenne l'habitude de ramasser "ses crottes" quelque soit le lieu.
communication	<b>panneau d'affichage</b> : installer un affichage rue du stade, devant le <b>centre Keraudy</b> , pour que les passants puissent savoir quelles <b>activités</b> ont lieu (par exemple affichage mis à jour hebdomadairement ou mensuellement, avec d'un côté les spectacles et expositions, de l'autre les diverses manifestations telles que les réunions d'associations)	Action à mener pour réglementer et concevoir un plan d'affichage communal. <i>Une sucette existe sur la rue du Stade pour les affichages des manifestations. Les organisateurs ne fournissent pas toujours des affiches.</i>
	<b>panneaux d'affichage libre</b> : en installer à différents endroits de la commune et en particulier rue du stade près de l'intermarché, pour limiter l'affichage et le collage d'affiche sauvage, en prévoyant à côté de chaque panneau d'affichage libre une grande poubelle, comme à Plouzané.	Action à mener pour réglementer et concevoir un plan d'affichage communal. <i>Nous travaillons actuellement sur la signalétique des équipements publics, notre patrimoine. L'affichage public n'est pas notre priorité du moment.</i>
	Ne pourrait-il y avoir 2 <b>points publics de dépôt du bulletin communal</b> , certains secteurs n'étant jamais servis ?	Ce problème est bien suivi par la municipalité, les bulletins sont distribués par la poste même si la mention STOP PUB est apposé sur la boîte aux lettres. Il existe cinq points de dépôt en plus Mairie, Keraudy, Médiathèque, O.T, Trez Iroise. Merci de signaler à l'accueil de la mairie tout problème de distribution.
	La municipalité a de <b>gros dossiers</b> de chantiers à remettre en état mais la population oublie et l'on dit qu'elle <b>ne fait rien</b> .	La municipalité communique sur l'ensemble des travaux réalisés chaque trimestre à travers le Bulletin Communal distribué dans les boîtes aux lettres. Les réunions d'information sont hélas peu suivies par la population. Un nouveau site Internet est en cours d'élaboration et sera utilisable cet automne. Nos gros dossiers KERAUDY, TREZ IROISE ne sont hélas pas terminés même si les équipements sont ouverts au public. Ils présentent toujours un gros risque financier. La municipalité maintient son effort de communication par les moyens légaux dont elle dispose.
	Le <b>magazine de Plougonvelin arrive tardivement</b> : je n'ai reçu celui d'octobre que le mardi 11, c'est-à-dire après certains des événements annoncés (salon de la musique, fête de l'automne, ...)	Pour ce bulletin il y a eu un problème technique lors de l'impression, cela a retardé la distribution par La Poste d'une semaine.

## Correspondants de secteur PNP

Thème	Questions - remarques	Réponse au plus tard un mois après transmission <i>et réponse complétée</i>
	<p>Dans Plougonvelin se côtoient différentes populations socio-professionnelles, mais nous avons tous notre place et droit au respect mutuel. Pourtant je témoigne que la <b>discrimination</b> existe, qui n'est pas facile à vivre au jour le jour, quand par exemple des voisins se croient autorisés à faire regarder à leurs invités par dessus ma haie, ce qui se passe chez 'les locataires' ou à dire, bien fort, 'ceux-là ne sont que locataires'. La <b>diversité</b> sociale et économique étant une richesse pour notre commune, il faut <b>la mettre plus en valeur</b>, dans les actions et la communication de la municipalité.</p> <p>Enfin de la politique participative...oui je veux y croire même si mes nombreuses tentatives ont jusqu'à présent échoué. Donc bon courage et une première remarque. Plein de choses à dire pais pour une première, je me contenterai de demander de <b>changer ce ridicule flash info qu'on voit sur le site de la commune</b> « Treziroise les travaux progressent ».</p>	<p>C'est le respect d'autrui avant tout. Cependant il ne faut pas généraliser, c'est le fait d'une petite minorité. La commune intervient dans ce domaine privé avec plus ou moins de succès pour le respect des droits de chaque citoyen.</p> <p>Un nouveau site de la commune est en cours de modification actuellement</p>
Eclairage	Les <b>lampadaires</b>	Des efforts continus sont réalisés dans ce domaine, un programme de remplacement des lampadaires détériorées est en cours avec INEO, <i>La commune a en charge 634 points lumineux dont 41 dégradés et 124 vétustes. Vue l'ampleur de l'état nous avons décidé de mettre en place un programme pluriannuel à partir de 2012.</i>
	<b>Diminuer au maximum l'éclairage de la piscine hors horaires d'ouverture</b> au public : tout y est allumé vers 7h30 le matin.	Des consignes ont été données au personnel exploitant dans ce sens
environnement	<b>Environnement</b> (relevé par 2 familles) En mars, un matin à l'heure des déplacements vers l'école, "les <b>jardiniers de la mairie</b> ( équipés d'une combinaison intégrale protectrice + masque) pulvérisaient un <b>produit</b> qui me semblait toxique. En effet, j'accompagnais mes enfants à l'école et nous avons dû changer de trottoir car le produit pulvérisé était fortement irritant . Pourriez-vous me dire <b>de quel produit il s'agit ?</b> "	Les produits utilisés ont été progressivement remplacés par des produits respectueux de l'environnement. Le service technique utilise actuellement que des produits autorisés et appliqués par du personnel qualifié et habilité.
	Présence importante de <b>déchets</b> ( bouteilles, emballages gâteau, bonbons,...) dans <b>l'arrêt de car</b> rue du stade face à Intermarché. L'installation d'une <b>poubelle</b> serait peut-être à envisager en attendant que les jeunes aient un autre endroit que les arrêts de car pour se retrouver.	Suggestion prise en compte, installer des poubelles du type poubelles plage
	De plus en plus de remarques sur le <b>manque d'entretien du parc de Keruzas</b> .	La commune est engagée dans une démarche de protection environnementale, la zone de KERUZAS a été retenue pour expérimenter la technique de fauchage tardif afin de favoriser le renouvellement naturel des végétaux. Il ne s'agit pas d'un abandon d'entretien de cette zone.
	Satisfaction pour la dérogation accordée par le maire et <b>remerciements</b> pour <b>l'autorisation de la phyto épuration</b> , en fonctionnement depuis le 01/10/11.	Merci pour le compliment, je le transmets aux élus concernés.
	La mise en place de <b>poubelles devant certains bâtiments publics</b> (dont le centre Kéraudy) permettraient de diminuer l'utilisation des cendriers comme poubelle.	Cette suggestion est intéressante, pour le centre culturel Kéraudy, nous pouvons l'envisager au 1er semestre 2012.
	Il manque des <b>cendriers</b> à l'entrée des commerces, les trottoirs y sont pleins de mégots.	C'est un problème de civilité, les fumeurs peuvent aussi avoir des cendriers individuels de poche pour leurs mégots. Mais il ne faut pas tout attendre de la collectivité, chacun doit se responsabiliser. Un article de sensibilisation sera mis périodiquement sur le bulletin communal.
routes entretien	Les <b>trous</b> dans les routes et la <b>propreté</b>	Les nids de poules et trous sur les routes sont bouchés chaque printemps lors des 15 jours de point a temps réalisé par la CCPI sur le compte de la commune.
	Les <b>fossés</b> débordent quand il pleut (problème de curage déjà signalé en mairie)	Les fossés sont curés une fois par an par secteur.
	Certains agriculteurs estiment que les <b>routes / chemins d'exploitation agricole</b> qui appartiennent à la commune ne sont <b>pas assez régulièrement entretenus</b> (effort de la commune vers la mer, pas vers la terre...) .	les voies communales et chemins d'exploitation "passants" sont entretenus par les services de la mairie en fonction de leur état. Tous les chemins de la commune n'ont pas été revus, cela se fait progressivement et l'effort sera poursuivi en 2012.
	<b>Sécurité rue de Keruzas</b> : "il serait urgent de placer un <b>ralentisseur</b> ainsi que des <b>panneaux</b> ( limitation 30 km/heure) à mi-hauteur de la rue. Je vois malheureusement beaucoup de véhicules prendre leur élan en bas de la rue et arriver bien au-delà des 30 km/h au niveau de nos maisons. Cela me fait très peur. PS: la route est utilisée comme raccourci pour passer du rond-point de la poste à la rue de Bertheaume.	La commune a démarré un essai avec des ralentisseurs, à l'entrée de la commune route du Lannou et bourg. L'effet produit sur le ralentissement de voitures est significatif. Nous comptons poursuivre sur les routes à grande circulation suivant nos moyens. Les ralentisseurs ne sont pas autorisés sur les pentes >4%. A envisager une zone 30 sur tout le linéaire? <i>Le travail sur les zones 30 n'est pas achevé.</i>
	<b>Nid de poule</b> important <b>rue du Lannou</b> , dangereux pour elle qui circule en cyclo	Les nids de poules et trous sur les routes sont bouchés chaque printemps lors des 15 jours de point a temps réalisé par la CCPI sur le compte de la commune.

Thème	Questions - remarques	Réponse au plus tard un mois après transmission <i>et réponse complétée</i>
routes sécurité	Message de plusieurs jeunes filles : <b>manque d'éclairage le soir à la fermeture des bars</b> au moins dans les rues principales. Elles se sentiraient plus en sécurité	L'éclairage public dans les secteurs des commerces s'éteint un quart d'heure ou une demi heure après la fermeture des bars
	<b>sécuriser le passage piéton</b> qui permet de traverser <b>de l'escalier vers le CMB</b> : la voiture garée gêne la visibilité. Suggestion : <b>occuper cette place de stationnement par un parc à vélos</b> ou annuler cette place de stationnement.	Il y a aussi une demande de pose de coussins berlinois dans ce secteur, choix à faire par la commission des travaux. A relier aussi avec les demandes du Conseil Municipal Jeunes sur la mise en place des parcs à vélos. <i>Un coussin berlinois sera installé en fin d'année.</i>
	<b>La maison de retraite "les mouettes"</b> : Les personnes âgées en fauteuil ou à pied ne peuvent se promener en sécurité pour aller vers la plage en passant devant les tennis : <b>trottoirs en mauvais état ou inexistant ou encombrés</b> par les voitures et sont obligées de marcher au milieu de la chaussée . Un dernier mot sur <b>l'entretien</b> : il serait bon que l'entretien des rues, des trottoirs de la place du marché, du forum soit fait <b>par du personnel à pied</b> pour ramasser papiers, mégots ect. au moins pendant la saison estivale et après les festivités. Ce n'est pas la machine avec ses brosses au milieu de la chaussée qui ramasse quoique ce soit. Il y a une <b>jardinière sur le forum</b> , qui n'appartient à aucun commerçant et qui est abandonnée depuis des temps (entre le coiffeur et la galerie de l'Océan) et des petites armoires grises (edf ou véolia) qui n'ont pas grande allure et sont peut-être facilement dégradables.	Pour aller des Mouettes à la palge il est conseillé de prendre la Rue des Marronniers ou un banc a été installé a mi-parcours depuis mars 2011. 2. La jardinière sera enlevée , les armoires appartiennent à EDF et VEOLIA.
	Sur la route de Saint Jean en face d'Intermarché une route a été ouverte pour l'accès au nouveau lotissement. Les voitures sortent de là comme si elles étaient prioritaires, ce qui est très dangereux pour les personnes venant de Saint Jean et risque de provoquer des accidents. Il convient de mettre en place des marquages/signalisations.	Les signalétiques seront prévus pour limiter ces risques. <i>Les arrêtés du maire sont pris pour le marquage des voies relevant de ce type de dysfonctionnement, les travaux sont programmés d'ici la fin de l'année.</i>
	<b>Sécuriser le passage piéton</b> qui permet de traverser <b>de l'alimentation vers le cachet de la poste</b> car la voiture garée dans la rue de la mairie gêne la visibilité.	La commission travaux prend en charge cette étude, en parallèle il y a aussi une demande de pose de coussins
	<b>Installer un capteur de présence à éclairage temporisé</b> pour éclairer les sorties nocturnes du <b>centre Keraudy</b> .	Cette installation est prévu au programme des travaux 2011. <i>Le dispositif sera mis en place par les services techniques en fin d'année.</i>
	Besoin de <b>signalisation et de limitation de vitesse rue Poulizan</b> , pour cause de circulation mixte : voitures et piétons s'y côtoient car c'est aussi une portion du GR 34 : problème de sécurité avec piétons qui marchent sur la route et voitures qui circulent.	Hélas cette situation est assez courante sur nos voies, nous améliorons la situation petit à petit. La commune détient 70 kms de voirie communale. La demande est transmise à la commission des travaux pour étude.
	Manque de <b>signalisation rue Quemenes</b> , à la sortie du lotissement Kerglas côté rue du stade : présence seulement d'un marquage ligne blanche au sol.	La demande est transmise à la commission travaux pour étude.
	Rue St Yves, entre le bar 'le pêcheur' et la pharmacie, suite à des travaux, le <b>trottoir cassé</b> remblayé par cailloux et sable est <b>dangereux</b> particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.	Le problème a été relayé vers les services techniques qui se chargent de faire une remise en état.
Les <b>ralentisseurs</b> installés rue du <b>Du Perzel</b> sont inefficaces pour ralentir suffisamment la <b>circulation, dangereuse</b> particulièrement en été.	Nous avons expérimenté les coussins berlinois qui ont démontré leur efficacité. Des coussins berlinois "définitifs" seront prochainement mis en place dans certains secteurs, cela permettra d'expérimenter des rues considérées "trop rapides", à condition que techniquement cela soit possible.	
structures publiques	Où en sont les <b>projets d'école maternelle</b> (non fonctionnelle et hors normes handicapés) qui permettraient de mettre à sa place actuelle les jeunes, les différentes associations qui n'ont pas leur place à Keraudy et particulièrement le Club des séniors ?	Dans plusieurs réunions de présentation au public j'ai annoncé le report du projet d'une nouvelle école maternelle non par manque de volonté politique mais pour une raison économique simple, endettement trop élevé de la commune. Toutefois un projet est en voie de réalisation concernant le déplacement du club de seniors et création d'un espace jeunes dans un nouveau bâtiment appelé Maison Mezou VILIN, nous profitons de cette opportunité pour raser le jeu de boules des seniors et en créer un nouveau. Ce projet est actuellement en phase appel d'offres.
	La municipalité ne pourrait-elle accorder l' <b>utilisation gratuite d'une salle à Keraudy pour le thé dansant</b> annuel du <b>Club des séniors et leur trouver un peu d'espace à Keraudy</b> . Ce Club est vraiment mal loti alors qu'il a un rôle important auprès de la maison de retraite (promenade des personnes en fauteuil, animations, jeux, accompagnement cinéma et autres) et autres activités diverses.	Le club sera nettement mieux loti après la réalisation de la Maison MEZOU VILIN qui permettra une accessibilité plus aisée aux seniors.
	Très beau <b>club nautique</b> , très vivant et apprécié.	Merci, nous avons travaillé en étroite coopération avec la CCPI, propriétaire et maître d'ouvrage des travaux.
	Un <b>effort sur la plage</b> serait à penser : jeux d'enfants très prisés été comme hiver, mail où les boulistes sont si bien et n'ont pas envie de partir. Ce serait spectaculaire et apprécié	Les jeux d'enfants, vétustes et non conformes aux règles de sécurité, sont enlevés, les nouveaux jeux ont été commandés, leur installation est prévue cet automne.

Thème	Questions - remarques	Réponse au plus tard un mois après transmission <i>et réponse complétée</i>
	<p>Je suis domicilié avec ma famille (3 enfants) à Plougonvelin depuis 2005. S'agissant d'une petite station balnéaire et d'un bourg où habitent de nombreuses familles, je trouve qu'un effort devrait être fait pour <b>améliorer la qualité et la variété des structures pour enfants</b>. Récemment, dans le parc situé sur la plage du trez-hir, une structure ancienne (type cage à poules) qui plaisait beaucoup aux enfants a été remplacée par une simple balançoire sur ressort ; on s'attendait à beaucoup mieux. Le parc de la plage du Perzl est quant à lui assez pauvre en équipements. Le parc du lac de Saint-Renan est à mon avis un bon exemple avec des structures variées et de qualité.</p> <p><b>Sur la plage</b> : Il est projeté un agrandissement du centre nautique: très bien et nécessaire mais il est dit que les <b>terrains de volley</b> vont être enlevés (ils viennent de l'être). Or de nombreux jeunes s'y rencontrent pour jouer pendant les vacances.il serait regrettable qu'ils disparaissent de la plage (<b>lieu public et gratuit</b> ce qui n'est pas le cas des sports nautiques)</p> <p><b>Les jeux des enfants</b>: ils sont <b>peu diversifiés et peu nombreux</b> dans un espace limité. Or c'est un lieu très prisé des jeunes familles été comme hiver. Ne pourrait-on envisager de repousser ces jeux vers les toilettes et la " maison sur la plage". <b>La dune est inoccupée</b>, il y l'espace nécessaire de la végétation, des arbres. Sur le mail les boulistes jouent été comme hiver et cela donne de la vie au Trez-Hir hors saison touristique. Et serait ainsi récupéré pour les plagistes un espace plus grand (<b>en enlevant en plus la passerelle du CN</b> qui n'a pas beaucoup d'utilité).</p>	<p>Nous avons été alerté par la dangerosité de ce jeu, et cela a été confirmé par les pompiers. Cette structure 'cage à poules' est interdite par la législation et classée 'dangereuse'. Le maire a donc décidé de remplacer ce jeu dangereux. Ceci n'empêche pas une réflexion sur la qualité des jeux à implanter sur la commune.</p> <p>Les terrains de volley existeront toujours pendant l'été, ils ont été enlevés momentanément pour cause de travaux au C.N 2.Rappelons que la raison d'être de cette passerelle est une obligation pour répondre aux critères d'accessibilité du C.N. Voir réponse 1 pour les jeux en général</p>
Urbanisme	Les <b>chantiers d'urbanisme</b> semblent au point mort (autour des <b>tennis</b> ) ?	Les chantiers de construction sont du domaine privé et non de la commune. A ce jour seul la vente du terrain pour l'extension des Amitiés d'ARMOR a été réalisé et le permis de construire n'est pas encore déposée en mairie. La vente des terrains pour les autres projets n'est pas encore réalisée et actuellement les autorisations de construire ont été délivrées.
	Pourquoi dans certaines rues la <b>construction</b> d'abris de jardin ou garage <b>accolés à la limite du voisin</b> est-elle autorisée alors que dans d'autres secteurs on doit respecter une <b>distance minimale de 3 mètres</b> ?	C'est une question de zonage : en UHA (zone de construction dense) la distance minimale de construction est de 3m. En UHB (zone de construction peu dense) pour un abri de jardin de moins de 20m2 c'est 0 ou 3m, mais il faut 4m de la maison à l'abri de jardin.
voisinage	M X se plaint du fait que son voisin ne taille pas sa <b>haie</b> , ce qui ne le gêne pas mais « ne fait pas propre »	Le débordement chez le voisin d'une haie ne relève pas de la commune, toutefois quand il y a une plainte nous intervenons auprès du voisin. La commune intervient quand il y a débordement sur le domaine public. Pour l'élagage des arbres un courrier a été expédié aux propriétaires qui ont majoritairement bien réagi. Action récurrente dans le bulletin pour informer la population sur les règles à respecter.